L'ABEILLE

PAR BUL[illegible] No. [illegible]

JOURNAL QUOTIDIEN [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 7 JUILLET 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.

Jours de publication de l'Abeille: MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

ELECTIONS.

PAROISSE JEFFERSON.

La Chênière Caminada et Barataria exceptée.

Johnson 253—Mouton 122—White 315—Dugué 192—Labarre 181—Les retours de la Chênière Caminada et Barataria augmenteront probablement de 40 voix, la majorité de Johnson et aussi celle de Dugué. Les deux candidats à la chambre sont whigs.

PAROISSE ST. BERNARD.

Nous n'avons pas les retours officiels de cette paroisse, mais nous avons appris qu'Henry Johnson avait obtenu 78 voix, et A. Mouton 69. M. Bienvenu, le candidat whig pour la législature, a été élu par 67 voix.

La Cour Suprême a renversé le jugement de la Cour Criminelle, dans l'affaire de W. H. Williams, qui avait introduit dans la Louisiane des esclaves, reconnus coupables de divers crimes dans d'autres Etats.

Le jugement conserve à l'Etat le droit de procéder à la confiscation des esclaves introduits en violation de la loi et au recouvrement de l'amende encourue pour ce délit.

LES ELECTIONS.

Quel que soit d'ailleurs le résultat des élections à la campagne (et tout nous fait espérer que les Whigs emporteront l'Etat par une majorité satisfaisante) le vote de la ville a atteint, dépassé même l'espérance de nos amis. Le 4, dans la matinée, on avait quelques craintes sur le succès du ticket tout entier: beaucoup de démocrates pariaient pour trois au moins de leurs candidats. Les triomphes éclatans remportés par les locofocos dans la Pennsylvanie, le Maine, le Maryland et le New-York l'hiver dernier, et les défaites éprouvées au printems par les Whigs dans le Connecticut et la Virginie, avaient si bien découragé nos amis qu'ils étaient sur le point d'abandonner aussi la ville. L'élection de M. Canon au mois d'août et celle de M. Prieur au mois d'avril donnaient quelque fondement aux appréhensions, qui s'augmentaient encore de la vue de l'activité sans égale et du zèle ardent déployés par les locofocos, durant les préparatifs de la lutte. Leur succès dans l'élection du maire, la suspension et la triste situation des banques, la détresse même qui pèse sur nous, semblaient leur donner des chances qu'ils exploitaient avec une rare habileté: ils cherchaient à rejeter sur nous leurs propres fautes; ils embrouillaient les questions; ils ne négligeaient aucun moyen pour affaiblir nos forces, pour anéantir notre confiance et notre bonne harmonie. Heureusement ils n'ont pas réussi; malgré tous ces efforts, les Whigs de la ville (et, nous l'espérons aussi, les Whigs de la Louisiane) ont triomphé, et les funestes présages qui menaçaient la cause whig depuis l'avènement de M. Tyler au siège présidentiel, se sont dissipés. Nous avons le droit d'être fiers de notre œuvre; car nous venons de faire un appel qui sera entendu dans tout le pays et qu'il empêchera de s'abandonner au découragement et à l'apathie.

LES CREOLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous croirions manquer à la justice si nous laissions passer la glorieuse victoire du 4 juillet, sans rendre au patriotisme, à la fermeté et au zèle des Créoles l'hommage qu'ils méritent. En vain a-t-on essayé tous les argumens pour leur faire oublier leurs principes; en vain a-t-on employé tous les moyens pour éveiller quelque sentiment de sectionalité et mettre en jeu leurs antipathies ou leurs prédilections; ils ont su résister à toutes les attaques, à toutes les séductions. Honneur à eux! L'anniversaire de notre indépendance nationale semblait avoir allumé en eux un sentiment supérieur à toutes les petites passions et à tous les artifices des politiques: ils ont marché dans leur force, et ils ont remporté une victoire digne des plus beaux jours de notre république.

BILL DE REPARTITION.—Le message du président, annonçant la signature du bill de répartition, a été remis à la Chambre le 27 juin dernier. Ce message déclare que le bill a été déposé dans les bureaux du secrétaire d'Etat, avec une exposition des motifs qui avaient engagé le président à le signer. Cette méthode de tout-à-fait nouvelle de procéder a produit dans la Chambre une grande sensation. M. Adams a présenté quelques observations pleines de véhémence et de vigueur: il a affirmé que la conduite du président était inconstitutionnelle et l'a censurée avec une extrême sévérité. L'orateur a fini en demandant le renvoi de ce message à un comité spécial, qui aurait le pouvoir de faire citer au besoin les personnes et produire les pièces. M. Wise a essayé de défendre le Président, et la Chambre s'est ajournée avant d'avoir pris une décision sur la motion de M. Adams.

LE CABINET.—D'après la correspondance du *Southern Patriot* de Charleston, les bruits de dissolution du cabinet prennent de la consistance; et l'on prétendait qu'il se reformerait de la manière suivante: Andrew Stevenson, secrétaire d'Etat; H. A. Muhlenburg, secrétaire de la trésorerie; W. L. Marcy, secrétaire de la guerre; Caleb Cushing, secrétaire de la marine; H. S. Legaré, avocat général.

Le nom de Famille—Ce roman qui a fait condamner son auteur à deux ans de prison et dix mille francs d'amende, se trouve chez Alfred Moret, libraire rue Royale.

CONGRES.—Les deux chambres du Congrès n'ont pas siégé le 27 juin; et le 28, dans une forte courte séance, elles ne se sont occupées que des honneurs à rendre à l'ex-président du Sénat, M. SOUTHARD. Dans la Chambre des Représentans, M. Maxwell du New Jersey a tracé une rapide esquisse de la vie si pleine et cependant si courte du défunt; puis les Représentans, précédés de leur Orateur et de leurs officiers, se sont rendus dans la salle du sénat où se trouvaient déjà les Sénateurs, le Président des Etats Unis, les Secrétaires des différens départemens, les membres du corps diplomatique, le commandant et quelques officiers de l'armée ainsi qu'un bon nombre d'étrangers de distinction. Le Révérend M. FULTON a prononcé l'oraison funèbre de M. SOUTHARD. L'assemblée s'est ensuite mise en marche pour accompagner le corps jusqu'au cimetière destiné aux membres du Congrès.

RHODE ISLAND.—Le 25 juin la législature de cet Etat qui était en session à New-Port, s'est ajournée pour s'assembler de nouveau à Providence, où sans doute elle trouvera plus de sureté. Avant l'ajournement elle a passé un acte autorisant le gouverneur à placer sous le régime de la loi martiale tout ou partie de l'Etat, suivant la nécessité des circonstances. Elle a également adopté un "acte pour convoquer une convention" qui sera chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution. L'élection des délégués à cette convention aura lieu le dernier mardi d'août et la convention s'assemblera à New Port le second lundi de septembre. La constitution, rédigée par cette convention, sera soumise à l'acceptation du peuple.

Cette prompte et libérale initiative prise par l'assemblée générale n'a produit aucun effet sensible sur les partisans de Dorr, réunis à Chepachet, bien qu'un article de l'*Express*, organe du parti des suffragistes, semble indiquer quelque disposition à entrer en arrangement plutôt que d'en venir aux hostilités. Malheureusement l'*Express* dans cette occasion ne publie sans doute que l'opinion d'un petit nombre d'hommes amis de l'ordre. Les suffragistes qui sont à Chepachet, ne sont pas animés du même esprit. La question constitutionnelle et sans nul doute celle qui les préoccupe le moins. "Ces individus, dit un journal, se moquent pas mal du suffrage; ce qu'ils veulent, c'est le désordre; ce qu'ils veulent, c'est le pillage. Nous n'exagérons pas: c'est un ramas de misérables sans foi, ni loi, qui s'inquiètent fort peu des institutions de l'Etat qu'ils ne connaissent même pas, mais qui désirent ardemment une guerre civile dont ils comptent profiter."

Le nombre des insurgés à Chepachet augmente chaque jour; "Nous sommes maintenant, dit un correspondant, tout à fait à la merci des Goths et des Vandales. Ils sont, à l'heure qu'il est, pourvu, moins cinq ou six cents bien armés; et ils paraissent avoir des munitions en abondance. Ils possèdent dix canons. Ils sont campés sur une colline autour de laquelle ils élèvent des retranchemens, et ils braquent leur artillerie de manière à commander la grande route de Providence." On assurait que Dorr était arrivé à Chepachet dans la nuit du 24 juin, et l'on croyait à Providence qu'une tentative aurait lieu contre cette ville dans la journée du 25. Aussi faisait-on de toutes parts des préparatifs de défense.

"A l'exception de certaines parties du comté de Providence, dit le *journal* de cette ville, le peuple met le plus grand empressement à maintenir le gouvernement de son propre choix. Nous voici au moment décisif de la crise, et les citoyens qui se rallient autour des autorités constitutionnelles ne se sépareront plus avant que la question soit décidée."

Voici l'acte passé par l'Assemblée générale pour la proclamation de la loi martiale:

"Il est décrété ce qui suit par l'assemblée générale:

"L'Etat de Rhode Island et des Plantations de Providence est placé sous la loi martiale, et cette loi sera en pleine exécution jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par l'Assemblée générale ou qu'elle soit par pendue par une proclamation de Son Excellence le Gouverneur de l'Etat."

—Plusieurs hommes éminens dans le parti suffragiste, D. J. Pearce, R. Carr, D. Brown, G. C. Shaw, Sandford Hall, B. Chase, ont publié une déclaration dans laquelle ils repoussent toute solidarité dans les [illegible]

[illegible] actes de D[illegible] à [illegible]

—On [illegible], et Commerce de New-York:

"Le major [illegible] du général Jackson à la [illegible] de la Chambre [illegible] où il est [illegible]. Si le major [illegible] de M. Vanderpoel et des [illegible] sont devenus, par l'[illegible] et l'aide qu'ils ont donnée à Dorr, les [illegible] des troubles qui agitent le Rhode Island, on ne saurait condamner trop énergiquement sa conduite. Il faut n'avoir pas les sentimens d'un Américain pour soutenir les misérables réunis aujourd'hui à Chepachet."

Si les insurgés du Rhode Island comptent dans la presse whig d'ardens adversaires, ils ont en revanche parmi les feuilles locofocos, de chauds partisans, si l'on en juge par le paragraphe suivant du Pennsylvanian du 28 juin:

"Voleurs"; tel est l'agréable nom que les journaux whigs donnent aux suffragistes du Rhode Island. Oui ce sont des voleurs de l'espèce de ceux qui suivaient Washington et l'aidèrent à voler à l'Angleterre le droit de gouverner ce pays; des voleurs comme ces Français qui, dans une révolution de trois jours, volèrent à Charles X sa couronne; des voleurs comme Guillaume Tell et ses compagnons qui dérobèrent à leurs oppresseurs le pouvoir sous lequel gémissait la Suisse! Les partisans de la charte sont des voleurs d'une espèce toute différente: il serait à souhaiter que la première classe de voleurs s'augmentât chaque jour et que la dernière diminuât."

Que dites-vous de la politesse et de l'esprit du Pennsylvanian? Nous accordons bien que certains journaux whigs emploient parfois contre les insurgés du Rhode Island des épithètes un peu trop énergiques; mais n'est-ce pas une profanation d'accoupler à Washington, aux héros de juillet et aux conjurés du Rutli, ces héroïques défenseurs de l'indépendance, un misérable amas de gens sans aveu qui se refusent à toutes les réformes légales et en appellent à l'insurrection, quand l'insurrection est un crime?

HENRY CLAY DANS LE NORD—Chaque jour voit de nouveaux partisans se rallier autour de notre candidat. Tout à l'heure, c'était New York, et voici que déjà le Massachussetts, commence à se prononcer en sa faveur.

Il est probable que M. Webster remplacera comme ministre des Etats-Unis en Angleterre, M. Everett qui sera envoyé en France. Les mutation sont à l'ordre du jour.

Lord Ashburton a donné récemment un grand dîner auquel assistaient le président des Etats-Unis, les secrétaires des différens départements, les ministres étrangers, les commissaires pour la question des frontières, quelques capitalistes en cemoment à Washington et d'autres illustrations moins remarquables. La chère était excellente, le service splendide, et les convives ont fait honneur au banquet. Les grands n'ont-ils pas tout aussi bien que le vulgaire le droit de se griser un peu?

Les colporteurs de nouvelles assurent que la question des frontières du Nord-Est est résolue et que sous peu de jours "la conclusion qui doit satisfaire tout à la fois les Etats Unis et la Grande Bretagne, sera solennellement annoncée." Dieu les entende!

LE PRESIDENT a signé le bill de répartition électorale; il en a donné avis au congrès par un message le 25 du mois dernier.

SAMUEL L. SOUTHARD, ex-président du Sénat, est mort le 26 juin dernier à Frédériksbourg, en Virginie, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. M. *Southard* n'avait que 55 ans; il était entré fort jeune dans les affaires publiques et s'y était promptement distingué: à vingt huit ans, il était grand-juge de l'Etat de New-Jersey. Il devint en 1821 sénateur des Etats Unis, et deux ans plus tard le président *Monroe* lui confiait le poste de secrétaire de la marine. Il en remplit les difficiles fonctions jusqu'à la fin de l'administration de M. *Adams*. En 1833, il reprit son siège dans le sénat, et depuis lors il l'a occupé jusqu'au moment où s'est déclarée la maladie qui vient de l'enlever à ses concitoyens. Les funérailles de M. Southard ont eu lieu le 28 juin à Washington.

WM. S. HASTINGS, membre de la Chambre des Représens au congrès pour l'Etat de Massachusetts, est mort le 17 juin aux "Red Sulphur Springs" en Virginie. Il était représentant depuis le mois de septembre 1837, et durant toute la durée de ses fonctions, il a su justifier la confiance de ses consistuans; c'est un bon citoyen de moins.

NEW-HAMPSHIRE—La Chambre des Représentans de cet Etat a repoussé par un vote de 160 contre 58 l'application du système des districts congressionnels; et elle a pris cette résolution avant même que le bill de répartition fut devenu loi de l'Union: ce bill n'avait pas encore la signature du président.

Navires à vapeur entre New York et le Havre—Le National Intelligencer de Washington publie la correspondance qui vient d'avoir lieu entre M. de Bacourt, ministre de France à Washington, et le secrétaire d'Etat, M. Webster. "Le gouvernement de Sa Majesté le Roi des Français, dit M. de Bacourt, dans le but de faciliter les communications entre la France et les Etats Unis, et de les rendre aussi promptes que possible, a projeté l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre le Havre et New York. Son intention est de pourvoir à l'organisation de cette ligne par le moyen de navires à vapeur appartenant à la marine royale, soit en détachant momentanément pour ce service quelques batimens appartenant à la flotte, soit en en faisant construire de nouveaux. Il a toutefois pensé que cette ligne pourrait être mise en opération plus promptement et organisée d'une manière plus durable et plus satisfaisante pour les intérêts aussi bien que pour l'honneur des deux pays, si le gouvernement des Etats Unis consentait à prendre part à cette organisation. Deux ou trois navires à vapeur de la force de 450 chevaux employés par chaque gouvernement aux communications entre les Etats-Unis et la France, suffiraient pour établir une ligne hebdomadaire; la question du transport des lettres serait réglée en commun et d'après un système libéral; le prix du passage serait fixé de manière à faciliter les voyages; le transport des marchandises pourrait être laissé à la marine marchande ou réglé par consentement mutuel, de façon à ménager les intérets du commerce et ceux des armateurs."

A cette ouverture M. Webster a répondu: "Le gouvernement des Etats Unis n'a point été indifférent aux modifications importantes que l'application de la vapeur à la navigation transatlantique a déjà introduites dans les relations internationales, ni à celles que cette application tend à amener encore. Il nourrit l'espoir que ce mode perfectionné de communications aura pour effet de consolider la tranquillité et d'accroître la prospérité des Etats commerciaux; mais il doit se borner en ce moment à la construction des batimens à vapeur destinés à un service militaire "Je suis toujefois chargé par le Président de vous dire que votre communication sera soumise à l'examen du Congrès qui prendra à ce sujet les mesures qu'il croira convenables."

UN DUEL.—Le colonel WEBB, éditeur du *Courier and Enquirer* de New York et M. MARSHALL du Kentucky, entre lesquels s'était élevée une discussion où les injures n'avaient pas été épargnées, se sont battus, il y a quelques jours, aux environs de Philadelphie. Les deux adversaires avaient pris le pistolet; une première décharge n'eut aucun effet; au second coup le colonel fut blessé à la jambe gauche. Comme la blessure n'était pas fort grave, M. Marshall voulait que le combat recommençât; mais les témoins s'y sont formellement opposés. A cette rencontre assistaient un assez bon nombre de citoyens de Philadelphie, Wilmington et Washington; tous s'accordent à rendre hommage au sang-froid et à la fermeté des deux adversaires.

Voici, d'après le *Courrier des Etats-Unis* les motifs qui ont provoqué ce duel.

"Il y a quelques mois, le *Courier and Enquirer* signala des membres du Congrès comme accusés, *par l'opinion publique*, d'avoir vendu leur vote pour 100,000 dollars chacun aux antagonistes intéressés de la loi sur les banqueroutes. Cette accusation fit une sensation si grande que le journal déclara, après coup, qu'en s'en faisant l'écho il n'avait point entendu en adopter la responsabilité. M. Marshall fut l'un de ceux qui flétrirent le plus vivement ce qu'il appela la calomnie du colonel Webb, auquel il rendit injure pour injure. Le colonel Webb lui écrivit pour se justifier et lui envoya ses explications éditoriales à l'appui. Mais M. Marshall ne l'honora pas même d'une réponse. Les choses en étaient là, quand le représentant du Kentucky, jadis aussi fameux par son intempérance comme homme que par son éloquence comme orateur, se convertit soudain, s'affilia à la société de tempérance, et désertant son poste au Congrès, se mit à parcourir les Etats-Unis en missionnaire, prêchant de çà et de là les infidèles, c'est à dire les ivrognes. Il vint à New York, où les soulards réformés le portèrent pour ainsi dire en triomphe. Ce fut le moment que choisit le colonel Webb pour ses représailles. Il fit ressortir avec esprit tout ce qu'avait de grotesque le rôle joué par M. Marshall, tout ce qu'avait de pitoyable ces ovations faites à un homme dont le seul mérite était d'oser dire à dix mille personnes assemblées: "Tel que vous me voyez, j'étais parfois soul du matin au soir, je scandalisais le Congrès et les honnêtes gens, mais à présent je ne bois plus du tout, pour me punir d'avoir trop bu."—Si M. Marshall ne se grise plus, disait avec justesse le *Courier and Enquirer*, c'est fort bien à lui, mais en définitive, est-il plus honorable que ceux qui ne se sont jamais grisés comme il l'a fait? M. Marshall qui, à ce qu'il paraît, ne pratique la tempérance que vis à vis du vin ne sut pas résister à l'ivresse des passions que fit fermenter en lui cette piquante critique; il commença par en pleurer dans un meeting nombreux, où il dit entr'autres choses: "Qu'est-ce que dira maman, ma chère maman (my dear mamma), en apprenant que son fils est ainsi vilipendé!" Puis, il finit par provoquer ouvertement le colonel Webb en plein tribunal, en le faisant comparaître incidemment dans le plaidoyer qu'il prononça en faveur du fameux faussaire Edward Monroe, dont il avait accepté la défense."

UN PECHEUR ENDURCI.—La *Gazette* de Sparta (Tennessee), du 11, rend compte du jugement d'un nommé Archibald Kirby, accusé de l'assassinat d'une dame Mary Hunter. Le juge, en le condamnant à être pendu, a constaté que c'était la cinquième fois qu'il prononçait contre le même individu la sentence de mort.

Fanny Elssler.—La représentation donnée par cette charmante danseuse, au bénéfice des Orphelins de St. Joseph, a eu un succès prodigieux, et Fanny comme d'ordinaire, y a donné des preuves de sa grâce, de [illegible]

[illegible] prouve que les [illegible] de St. Joseph ont été heureux dans leur [illegible] dans vos mains. Mes ferventes [illegible] leur bonheur." [illegible]

Haïti—L'Amérique [illegible] que le siècle, par [illegible] de la dépendance [illegible]. Il n'est qu'un [illegible] et Boyer, s'est [illegible] huit heures à sa façon: il a fait envahir par ses troupes la salle des députés, mais les [illegible] plus loin et la tranquillité générale n'a pas été troublée.

HAVANE.

Nos dernières dates par le steamer *Alabama*, arrivé hier matin, sont du 2 courant:

On attendait avec impatience l'arrivée du brick Esperancia afin de savoir comment s'étaient terminés les troubles qui agitaient notre ville lors du dernier départ de l'Alabama.

Le steamship Trent, de la ligne d'Angleterre a quitté la Havane le 1er. juillet.

Le brick de guerre français Dunois, a quitté la Havane le 1er. juillet pour se rendre à Pensacole: une partie de l'équipage de ce batiment était atteinte de la fièvre jaune.

Amérique centrale—On a reçu à New York par le *Patsey Blount* des nouvelles de Balise de la fin de mai. La gazette officielle de Guatemala annonce que Morazan s'est emparé le 10 avril de la ville de St. Jose capitale de la province de Costa Rica, sans avoir besoin de tirer un seul coup de fusil. Carillo, chef de cette province, après s'être rendu, a été déposé pour deux ans à Valparaiso. Le commandant en chef des Villasenor, s'est joint à Morazan qui s'est trouvé ainsi à la tête d'une armée assez forte pour marcher sur Nicaragua. Le président de cette dernière province Don Venanco Lopez a donné sa démission et il a été remplacé par Rivera Paz, dont le caractère plein de modération et de fermeté donne d'excellentes garanties pour la tranquillité de l'état. Carrera s'occupe à organiser une armée pour résister à Morazan.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Jeudi, 4 Juillet.

Navire Rockall, Higgins, Liverpool,	S & J P Whitney
Dumbarton, Pendleton, Liverpool,	J M Hernandez & co
Leodes, Robbins, Bordeaux,	L H Gale
Goel. Swallow, Young, New York,	J B Bailey
Jew, Morris, New York,	J H Ashbridge
Steamer Lodo, Clark, Louisville,	Cojlt

Mercredi, 5 Juillet

Barque Mary, Crosby, Baltimore,	Capit
Brick Emeline, Sawyer, New York,	J Alexander
Delia, Parker, Martinique,	F F Beck
Goel. Angeline, Bussett, Mobile,	C D Lehman

ARRIVES.

Lundi et Mardi, 4 et 5 Juillet.

Bateau de remorque Pilot, Clarke, des Passes—avec le navire Emporium.

Bateau de remorque Panther, Beebe, des Passes—avec le brick Iowa, et la goel Joseph Gorham.

Bateau de remorque Mississippi, Williams, des Passes—avec la goel. Savannah.

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes—avec la barque Fame et la goel. Henry.

Bateau de remorque Shark, Paulding, des Passes.

Navire Emporium, Rodgers, de Pensacole.

Barque Fame, Bailey, de Boston.

Brick Iowa, Kearney, de Thomaston.

Goel. Henry, Auld, de Matagorda.

Goel. Savannah, Fitzgerald, de Savannah.

Goel. Joseph Gorham, Williams, de Charleston.

Goel. Albatross, Weston, de Covington.

Steamer Gen. Pike, Ross, Cincinnati.

" Southerner, Swain, de Pascagoula.

" Southerner, Allen, Mobile.

" Monmouth, Griffin, Mobile.

" Hector, Fuller, Louisville.

" Maid of Arkansas, Mitchell, Vicksburg.

" Cumberland, Phillips, Nashville.

" Brilliant, Hart, Bayou Sara.

" Winchester, Reed, Shawneetown.

Mercredi, 6 Juillet.

Navire à vapeur Alabama, Windle, de la Havane.

Steamer John Armstrong, Strock, Lafourche.

" Teche, Wiggins, Balize.

MEMORANDA.

Ports de la côte.

Arrivé à Charleston le 26 juin, steamer Neptune, Bellias, de la Nouvelle Orléans. Il est parti le jour suivant pour New-York.

Boston, 26 juin—Arrivée, barque Iris de la Nouvelle-Orléans.

New York, 26 juin—Arrivé, navire Oregon de la Nouvelle Orléans.

New York, 27 juin, Arrivé, navire Alabama, Bunker, N Orléans.

Providence, 24 juin—Arrivée, Goelette Elvira, Tyler, N. Orléans.

Buckport, 20 juin—Arrivé, navire Pharsalia, Bradford, de Boston, devant prendre un chargement de glace pour la N. Orléans.

Baltimore, 28 juin—Arrivée, goel. Marmion, Smith, N. Orléans.

COMMERCIAL.

[*Extrait de notre correspondance particulière*]

PAR L'ALABAMA.

LA HAVANE, le 2 juillet 1842.

Ma dernière lettre était du 9 du mois dernier; depuis cette date les affaires n'ont été que modérées à cause du stock peu élevé de sucre et du café actuellement en vente. La campagne est achevée [illegible] la récolte, elle ne s'élèvera pas au dessus de 40 à 50,000 caisses sucre, le café ne sera pas non plus abondant. Il n'est survenu aucun changement dans les prix. Je vous cote le sucre brun de 3 3/4 à 5 1/2 réaux, jaune 5 3/4 à 6; de blanc de 6 1/2 à 9 1/2. Quelques petits lots de café convenable pour la Nouvelle Orléans s'obtiendraient facilement à 6 1/2 et 9 1/2.

Le fret est calme, on offre 2 à 2 1/2 pour Cowes pour des grands navires, les petits batimens s'affrètent à 2 7/8.

Le change sur la Nouvelle Orléans est nominal. New York, par Londres 11 pour cent de prime, Paris 1 1/2 pour cent d'escompte.

Il ne s'est fait que peu de choses dans les produits de l'ouest. Au commencement le mois dernier 1,500 barillets de graisse environ avaient été pris en spéculation à $14, mais comme on ne doutait pas que ces prix ne pouvaient se maintenir, on s'est abstenu d'opérer et aujourd'hui quelques petits lots ont changé de mains à $13, peut être encore ces derniers prix ne se maintiendront-ils pas si notre stock (7000 barillets environ) augmente: La farine commande $12 1/2 le baril, mais il n'y en a pas en premières mains.

New-York, 25 juin 1842.

SUCRE.—Les arrivages continuent à être abondans et la demande molle. Les ventes comprennent entr'autres, 200 boucauts Nouvelle Orléans de 4 à 4 1/2; 400 caisses sucre brun de Cube de 5 1/2 à 6 cents. Samedi un partie de sucre de la Nouvelle Orléans à l'encan a été bien vendu.

MELASSE—Il s'est fait quelques ventes de Nouvelle Orléans à 17 et 18 cen s.

COTON—Il y a eu un peu d'activité, principalement pour l'exportation; quelques ventes se sont faites à 1/2 cent au dessus des prix de la semaine précédente.

Il s'est vendu

4,450	balles Upland et Floride de	5 1/2 à 9
1,300	Mobile	5 3/4 à 10
450	Nouvelle Orléans	6 à 10
6,200		

L'argent est abondant à 6 et 7 pour cent. Les actions de bonnes institutions soutiennent bien leurs prix. Traites sterling à 7 à 7 1/2 pour cent de prime; traites sur France fr. 5 27 1/2 à fr. 5 40.

DERNIERES DATES

New York	juin 26	Londres	juin 3
Boston	juin 27	Liverpool	juin 4
Philadelphie	juin 26	Paris	juin 4
Washington	juin 26	Havre	juin 3
Baltimore	juin 26	Bordeaux	mai 30
Charleston	juil 1	Madrid	mai 22
Vera-Cruz	mai 16	Cadix	mai 16
Tampico	mai 26	Havane	juil 2
Mexico	mai 6	Houston	juin 11

Le brick GULIELMA, capitaine Herring, est en décargement vis à vis les magasins rouges; il est notifié aux consignataires de venir recevoir leurs marchandises dans les cinq jours. 7 juillet

DANS la journée du 2 de ce mois, une rixe a eu lieu dans la seconde Municipalité, à l'encoignure des rues St. Jean et Commune, dans laquelle se trouvaient engagés cinquante Irlandais contre deux Espagnols. Cinq de ces Irlandais ont été blessés, tandis qu'un seul de ces Espagnols a souffert dans ce conflit.

7 juillet—6 UN ESPAGNOL.

AVIS—Demande ayant été faite à l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de cet Etat, pour être autorisé à faire un compromis dans certaines réclamations existant en faveur de et contre la banque des Marchands de la Nouvelle Orléans; pour emprunts sur propriétés foncières, comme il est plus amplement spécifié dans la pétition enregistrée en cour; toutes personnes y intéressées sont par les présentes notifiées d'avoir à déduire sous dix jours, de la date du présent, les raisons pour lesquelles on n'accorderait pas l'autorisation demandée.

PETER CONREY, Jr.
ROBERT COPLAND,
Commissaires de la Banque des Marchands de la Nouvelle Orléans. 7 juil—7 10,16

BRIQUES A FEU, CHAUX, etc., à des prix réduits. [illegible] Fierres à chaux fraîches de Thomaston 1000 barriques, plâtre de Paris 1000 boisseaux, sable blanc 200 barils. Seront vendus pour du comptant ou à un crédit de quatre mois en billets endossés. 7 juil—1m ALFRED KEARNY & Co, 50 Gravier.

SANGSUES [illegible] de première qualité, de Hongrie, de Hollande et de Hambourg, à vendre en gros et en détail, à des prix modérés, à l'entrepôt de la rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No 26. 7 juillet—6 JEAN PIERRE SOUBERAN.

RAIL-ROAD DE CARROLLTON ET DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS—Les chars de Lafayette partiront de la rue du Canal et de Lafayette comme autrefois, et jusqu'à nouvel ordre. 7 juillet

MANDEVILLE.

A LOUER sur le bord du lac, près de M. Coquillon et de l'hôtel Davis, une maison composée de trois appartemens, avec cour, jardins et galerie. S'adresser à Mandeville chez M. Coquillon ou à LOISON & SILVESTRE, 26, rue de Chartres, N Orléans. 7 juillet—6

LES soussignés informent respectueusement le public qu'ils ont ouvert le Restaurant de la Bourse, près la rue St. Louis, dernièrement conduit par M. L. Conenge. Ils feront leurs efforts pour satisfaire le public, à des prix très modérés. Ils font des repas de commandes. 7 juillet—6 GOLLAIN & DESROSIERS.

BRIQUES—Billets de la banque des Citoyens pris en paiement.—Le soussigné offre à vendre 40,000 briques de Lee pour lesquelles les billets de la banque des Citoyens seront reçus en paiement. 7 juil—3 J. DUFFAU, 140, Vieux Bassin.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par le présent que le 3 juin 1842, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire de Camille Bonquette épouse de Jean Solis vs. son mari et al. Il est ordonné, adjugé, et décrété qu'une séparation de biens a lieu entre les parties et que la plaignante recouvre de Jean Solis son mari la somme de [illegible] avec intérêts et frais. Nouvelle Orléans, le 3 juin 1842. Signé CHARLES MAURIAN, Juge. En foi de quoi j'ai apposé mon seing et le sceau de la dite Cour, ville de la Nouvelle Orléans, [L. S.] [illegible]. LOUIS R. COURTIN, Député Greffier. 7 juillet—3t

$10 DE RECOMPENSE. [illegible] DALCOR, âgé d'environ 40 ans, parlant l'anglais et un peu l'anglais, il se dit médecin [illegible] JARVIS & ANDREWS, 28, Commune.

[illegible] J. B. BROWN & Co, 11, Canal.

[illegible] HARROD & DARLING, 40, Commune.

VENTES DE SHERIF.

[illegible] vs. le bateau à vapeur Lady of the Lake, [illegible]

COUR DE PAROISSE—No. 14,001—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] sera vendu [illegible] 11 août 1842, à midi, Le bateau à vapeur Lady of the Lake, ses agrès, apparaux, etc., [illegible] Conditions comptant. 7 juil—3f en 30j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Darrell, Crozet & Co. vs. C. A. Renaud.

COUR DE PAROISSE—No. 14,001—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux, à l'encoignure des rues Bourbon et St. Pierre, jeudi, le 21 juillet 1842, à dix heures du matin, Un lot de comptoirs, étagères, vitrines, &c. saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 7 juil—3 en 10j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Mme. Cha. Gardiner vs. son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 14,006—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux, rue Royale entre les rues Conti et Bienville, dans cette ville, mercredi 20 juillet 1842, à dix heures du matin, Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 7 juillet—3 en10j V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. Santos Dufossat vs T. D. Hall.

COUR DE PAROISSE—No 14,100—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et du consentement des parties, il sera vendu au magasin du shérif, rue Condé entre les rues St. Philippe et des Ursulines, samedi le 9 juillet 1842, à dix heures du matin: Un lot de bonnets, chemises, caleçons etc., saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. 7 juil—7 et 9 V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mme. Cha. Gardiner vs. son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 14,006—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 10 août 1842, à midi, les esclaves ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir: Mari-Anne alias Marianne, âgée d'environ 29 ans et son enfant Edmond, âgé d'environ 6 ans. Lise, âgée d'environ 24 ans. Et Betty, âgée d'environ 20 ans. Conditions:—comptant. 7 juil—3f en 30j. V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La compagnie des Architectes de la ville de la Nouvelle Orléans et al. vs. Adolphe Mazureau.

COUR DE PAROISSE—No 14077—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 10 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir: Trois lots de terre situés au faubourg Washington, au dessous de cette ville désignés par les numéros 10, 11 et 12 de l'ilet no. 10 d'après un plan dressé par Jos Pilié, voyer le 9 février 1836 et déposé en l'étude de feu Félix de Armas le 31 mars 1836; les dits lots mesurant (mesure américaine) comme suit, savoir: le lot no. 10, 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et les lots nos. 11 et 12, mesurent chacun 30 pieds 11 pouces face à la rue St. Ferdinand, sur 131 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur; ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant. 7 juil—3 en 30j V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No 34—François Varion vs. James O. Bell, sur exécution contre J. P. Overton et Thos Connelly—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond à 12 mois et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le lundi, 8 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir: Deux lots de terre, situés en cette paroisse, vis à vis cette ville de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros neuf et dix, de l'ilet no. quatorze, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur; le no. neuf, formant l'angle des rues Jackson et Madison, et contigu au no. dix. Ensemble les améliorations qui en dépendent. L'ilet no quatorze est le premier après le Pavillon, et sert une résidence agréable. Conditions comptant. 7 juil—3f en 10j L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

No. 5460—Kirkman, Abernathy et Hanna vs. le bateau à vapeur Paragon et ses propriétaires.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le mercredi 20 juillet 1842, à midi, Tous les droits, titres et intérêts de Kirkman, Abernathy et Hanna, à un jugement de la Cour de Commerce, intitulé "Kirkman, Abernathy & Hanna vs. J. E. Howard, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant. 7 juil—7, 13 et 18 L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No 4,316—S. Krauedyre. Wm. Smith—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à mon magasin, No 96 rue de Chartres, No. 106, le mardi 19 juillet 1842, à dix heures du matin: Un lot de pots à fleurs, de graines de jardinage, armoires pour dito etc. etc., saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 7 juil—3f 7,14et19 L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 5000—John S. Walker vs. Charlotte S. Chase et John E. G. Chase son mari—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le lundi 8 août 1842, à midi, les esclaves suivans, savoir: Edmond, nègre âgé d'environ 26 ans, et Maria, griffonne, âgée d'environ 16 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 7 juillet, 3 en 30j L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4971—J. & L. Gernier versus Lombard—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le jeudi, 7 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir: Une portion de terre située en cette ville, à l'encoignure des rues Bourbon et Dumaine, ayant mesure anglaise 72 pieds à la première sur 90 pieds à la seconde. Ensemble avec les maisons en briques qui s'y trouvent. Conditions, comptant. 4 juin—3f 4, 28 et 7 L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

Lucien Boulié vs. J. P. Nobis.

COUR DE PAROISSE—No 14,184—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 7 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir: Un certain lot de terre situé en cette ville et mesurant 30 pieds de face à la rue du Canal entre les rues Bourgogne et Rempart, sur 130 pieds de profondeur (mesure française) ensemble une maison en briques à trois étages et tous les autres édifices et toutes les autres améliorations qui s'y trouvent, lequel lot est le terrain intérieur de la rue du Canal, [illegible] dans le plan de la ville dressé par Jacques Tanesse alors voyer de la ville en 1810, et qui est déposé en l'étude de feu Michel de Armas ancien notaire public, à la page 396 de ladite année. Conditions: comptant. 4 juin—3f en 30j V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La banque de l'Union de la Louisiane vs. Edward Evans Parker.

COUR DE PAROISSE—No 14080—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, jeudi le 7 juillet 1842, à midi, les propriétés et les actions ci dessous, savoir: 1o. Deux lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville dans l'ilet compris entre les rues St. Joseph, Julie, Foucher et Tchoupitoulas; les dits lots désignés par les nos. 3 et 4 sur un plan dressé par J. Pilié voyer de la ville, le 7 janvier 1833, et déposé dans le no une dans le livre des plans de G R Stringer, notaire public; les dits lots mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 90 pieds de profondeur ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent. 2o. Aussi trois certains lots de terre situés sur la batture du faubourg Ste. Marie dans cette ville dans l'ilet no 6 désignés par les nos 3, 4 et 5 sur le plan de la dite batture, dressé par B. Lafon ingénieur civil et déposé en l'étude de G. R Stringer, anciennement notaire public en cette ville à la page no 296 sur les registres de John Lynd notaire, en 1818, lesquels trois lots mesurent, comme suit, savoir: le dit lot no. 3, forme l'encoignure des rues Julia et Tchoupitoulas et mesure 41 pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas sur 90 pieds de profondeur et face à la dite rue Julie, et les dits lots nos 4 et 5 mesurent chacun environ 41 pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas sur 110 pieds plus ou moins de profondeur, ensemble avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent; lesquels propriétés le dit Edward E. Parker a achetées de Edward Livingston, d'après un acte passé par devant John Lynd, anciennement notaire public en cette ville, le 17 septembre 1818. 3o. Aussi 1000 actions du fonds capital de la banque de l'Union de la Louisiane garanties par hypothèques sur les propriétés ci dessus décrites. Conditions comptant. 30 mai—3f en 30j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No. 3066—W. M. Lambeth vs W. F. Jones—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond payable à 12 mois et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique sur les lieux No. 187 rue des Remparts, le vendredi 8 juillet 1842, à 10 heures du matin, 8 Mulets, 3 chevaux, 2 vaches, 7 drays, 1 barouche, 30 sacs de maïs. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 30 juin—3f,6 et 8 L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

Ps. Bureau vs. G. Dorsey.

COUR DE PAROISSE—No. 13140—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi, le 8 juillet 1842, à midi, les esclaves ci-après nommés, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir: EADY. MARGARET. POMPEY. ROSE. Et DANIEL. Conditions, comptant. 21 mai—3 en 30j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Améliorations de la Nouvelle Orléans vs. P. Marsoudet & L. A. Ducros—No. 14473; la même vs. P. Marsoudet et J M. Ducros—No. 14465; Xavier Lambert vs. L. Manginot & P. Marsoudet—No. 14476; Letorant Cordier vs. ses créanciers—No. 13413.

COUR DE PAROISSE—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi, le 8 juillet 1842, à midi, les esclaves &c. ci-après nommés, saisis dans les affaires ci-dessus, et appartenant à P. Marsoudet, savoir: Sam, nègre âgé de 30 ans. Ursin, mulâtre âgé de 30 ans. Adams, nègre âgé de 45 ans. Abraham, nègre âgé de 30 ans. Robert, nègre âgé de 30 ans. Jim, mulâtre âgé de 11 ans. Rose, mulâtresse âgée de 26 ans. Nancy, mulâtresse âgée de 26 ans. Henriette, mulâtresse âgée de 24 ans. Félonise, mulâtresse âgée de 20 ans. Aussi, tous les droits, titres et intérêts du dit P. Marsoudet dans la moitié indivise des esclaves Adéline, mulâtresse âgée de 30 ans. Et son enfant âgé de 10 mois. Conditions, comptant. 4 juin—3f en 30j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. B. Bergstede & Co. vs. W. S. Brown

COUR DE PAROISSE—No. 15,050—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi le [illegible] 1842, à midi, les esclaves ci-après nommés, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir: Frank, [illegible] d'environ [illegible] ans, Et Charlotte [illegible] d'environ 20 ans, et son enfant [illegible] d'environ 4 ans. Conditions, comptant. 7 juin—3 en 30j V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

LEGION DE LA LOUISIANE. [illegible]

A [illegible] J. U. LAVILLEBEUVRE, officier pour de Brigade, G. A. [illegible], Quartier-Maître de Brigade, [illegible], Chirurgien-Major de Brigade, [illegible] Aides de Camp. En conséquence, il sera du devoir de tous les membres de la Légion de se rendre en leur qualité respective, et de leur choix dans les rangs où elles pourraient leur commander pour le service de l'Etat. Le Brigadier Général commandant la Légion de la Louisiane. 7 juillet (Signé) CHS. CUVELLIER.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

Conformément aux ordres du brigadier général, la compagnie montera à cheval dimanche prochain, 10 du courant, à 5 heures 1/2 du matin, et se réunira sur la place du Cirque, en grande tenue d'été, pour célébrer le 4 juillet, anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis. Par ordre du capitaine. Le maréchal des Logis chef JQUES. LEON. 7 juillet.

LANCIERS D'ORLEANS.

Vous êtes prévenus que la Compagnie montera à cheval dimanche dix du courant, à cinq heures précises du matin et se réunira au lieu ordinaire des rendez-vous. Par ordre du capitaine. 7 juillet J. DUFFAU, maréchal des log. chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Ordre de service.

D'APRES les ordres émanant du Quartier Général de la Légion de la Louisiane: Le Bataillon prendra les armes dimanche prochain 10 juillet, à six heures du matin, et se réunira à l'arsenal, en grande tenue d'été. Le train d'artillerie sortira à pied. Par ordre du major, 4 juil F. SAUTON, adjudant major.

GARDES D'ORLEANS Attention!

LA Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 5 1/2 heures du matin, pour célébrer le 4 juillet, anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis. Equipement complet, tenue d'été. L'appel se fera à 5 heures précises. Par ordre du lieutenant commandant. 4 juil T. LIVAUDAIS, sergent major.

CAZADORES DE ORLEANS.

Conforme à la orden superior recivida de los jefes de la Legion de la Luisiana, la compañia tomará las armas el domingo proximo 10 del corriente y se reunira en el sitio acostumbrado á las 5 en punto de la mañana, con casaca de paño y pantalon blanco, á fin de asistir á la celebracion del aniversario de la independencia de los Estados Unidos. Siendo este tambien el dia en que la compañia celebra el cumple año de su creacion, se recomienda la mayor puntualidad á todos los miembros activos, y se invita á los honorarios que quieran reunirse á ella para que la efectuen despues de la revista bajo los portales de la *Mairie*. Nueva Orleans 4 de julio de 1842. De orden del capitan A. RIVAS, Sargento primero. 4 j

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO

Atencion!!!

La compañia se reunira el domingo 10 del corriente, á las 5 en punto de la mañana, en el parage acostumbrado, con rigoroso uniforme, casaca de paño y pantalon blanco, armamento completo; para asistir á la celebracion del aniversario de la independencia de los Estados Unidos. Se recomienda la mayor puntualidad al cumplimiento de esta orden dada por el jefe superior de la Legion en fecha 29 de junio y de orden de nuestro capitan. FRANCISCO SOLER, Sargento primero. 7 julio

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

Avvertenza!

La compagnia si riunirà in consiglio generale martedi il cinque di questo mese, nella sala d'armi della compagnia alle ore 7e mezza. della sera; giacchè non si ottenne un numero sufficiente di membri per formare quorum il primo di questo mese, giorno generalmente fissato per le assemblee. Per ordine del capitano. A. FERRARI, Sergente maggiore. 4 jul.

GARDES D'ORLEANS. Attention!

Il y aura exercice vendredi et samedi, à sept heures et demie, à l'hôtel de ville. Vous êtes priés d'être ponctuels. Par ordre. 7 juil T. LIVEAUDAIS, sergent major.

AVIS—Les soussignés, propriétaires de Presses à coton sont par le présent, convenus de réduire le prix de la compression à cinquante cents par balle (payable en espèces, ou en billets des banques payant en espèces, sans escompte) sur tous les cotons qu'ils recevront après cette date. 11 juin 1842. RAINEY & BELL, Presse de la Louisiane. SHAIN & FREELAND, Presse d'Orléans. J. S. WOOD, Presse des Magasins. FRERET FRERES, Presse Carondelet. GUEX, &c. presse à vapeur d'en bas. ALFRED PENN, Presse de l'Union. ROBERT ABBOTT, Presse des Planteurs. 11 juin—10

LETTRES de change, à courte vue, sur Boston, de sur les ports du nord, payables à Boston: lettres de change sur Philadelphie, et traites sur l'Angleterre, à vendre par 22 juin L. H. GALE, 32 rue Commune.

AVIS AUX DAMES.

Le magasin de CHAUSSURES, rue Royale No. 130, entre St. Pierre et Orléans, est en liquidation; on fera vendre ce qui reste [illegible] marchandises à très bon marché [illegible]. 9 juin—2t

AVIS est par le présent donné que la société existant entre les sous la raison sociale de S. T. Hobson & co a été dissoute d'un commun accord. S. T. HOBSON, Par son fondé de procuration A. Chillas. THOS. HOBSON, Par son fondé de pouvoir à A. Chillas. ST. S. RICHARDSON. 24 juin

LANGUES MODERNES.

SYSTEME ORAL.

J. S. DE PALOS, professeur de la langue anglaise par le système Oral, a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance de cette langue, que son système Oral possède les plus grands avantages jusqu'ici inconnus à l'égard de la facilité, tant pour la théorie que pour la pratique: La méthode en est aisée, naturelle et progressive. *La langue Espagnole*—Ceux qui désirent apprendre l'espagnol trouveront aussi une méthode-pratique, qui les mettra en état de parler cette langue en très peu de temps. Le professeur donne des instructions sur les langues française et italienne; et comme il se propose de passer cet été dans cette ville, il espère recevoir la confiance de ceux qui désirent apprendre, ou se perfectionner dans les langues modernes. Rue Conti, No. 115, entre Bourbon et Dauphine. 27 juin

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par les navires Woodside et autres, du Havre, les articles suivants: 36 douzaines veaux cirés, assortis de grandeurs, 27 do veaux vernis de Nys, 37 do maroquins noirs et en couleurs, 40 do peaux de mouton, assorties, en couleurs, 34 do tiges de bottes et avant pieds, Peaux de veaux, cirées, Peaux de cochon pour selliers. A vendre à bon marché par CASTAING & LOMBARD, 50, rue Conti. 30 juin

TREASURY NOTES à vendre par BLANCHARD, RIMER & Co. 30 juin—3 34, Bienville

CAFE de la Havane—[illegible] sacs prime vert, à vendre par 30 juin MANUEL BLASCO, 33, Commune

MAIS—30 [illegible] de l'Ouest, à vendre par 30 j FERGUSON & REID, 30 Poydras

GRAISSE—[illegible] à vendre par 30 j FERGUSON & REID, 30 Poydras

HARICOTS—[illegible] à vendre par 30 j FERGUSON & REID, 30 Poydras

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par 30 juin WIGGIN & DAVENPORT, 43, Magazine.

CAFE de Rio—Cargaison du navire New England, en débarquement à vendre par 30 juin GEO. GREEN & BRO., 86, Gravier

RIZ—40 barriques première qualité, de Charleston, en débarquement de la goel. Gleaner, à vendre par 30 juin—3 G. BLANCHARD, 19, Gravier.

PLATRE de Paris—300 barils en débarquement à vendre 30 juin GEO. BEDFORD, 47, Commune.

BRIQUES à feu anglaises, de Baltimore et de Pensacola, constamment en mains, à vendre par 30 juin GEO. BEDFORD, 47, Commune.

A LOUER—Un office au premier étage, rue de la Commune, no. 47. S'adresser sur les lieux, à 30 juin GEO. BEDFORD, 47, Commune.

BOTTES, souliers et brodequins—[illegible] caisses en débarquement des navires Tennessee et Havre, Chester et Ottawa, formant un assortiment complet pour la ville et la campagne, à vendre par A F DUNBAR & Co 30 juin [illegible]

A [illegible]—60 caisses [illegible], à vendre par V. L. GIRARD & Co. 2 juin Encoignure Chartres et St. Pierre

BOUCHONS—[illegible] à vendre par V. L. GIRARD & Co. 2 juin Encoignure Chartres et St. Pierre

CHAMPAGNE—[illegible] à vendre par V. L. GIRARD & Co. 2 juin Encoignure Chartres et St. Pierre

SEL—[illegible] à vendre par V. L. GIRARD & Co. 2 juin Encoignure Chartres et St. Pierre

BILLETS DE LA BANQUE DES CITOYENS PRIS AU PAIR.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très réduits, un millier de briques de dalle du chantier de première qualité. 400,000 pieds planches de cyprès de saison ou un devis général de planches pour construction. Les billets de toutes les banques suspendues seront pris en paiement. Les ordres laissés à M. Joseph Lachaude, [illegible] Tchoupitoulas, [illegible] LABARRE, GUSTAVE LEBON. 30 juin—30

EN magasin et à vendre par le soussigné: 700 boîtes [illegible], 340 do Truffes du Périgord, 200 do petits pois. 2 juil AUG. MOLIERE, 30, St. Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné: [illegible] 2 juil AUG. MOLIERE, 30, St. Louis.

L[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. A. GARIDEL.

JEUDI, sept juillet courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse St. Louis, [illegible]

Randolf, nègre âgé d'environ [illegible]

Fanny, négresse [illegible]

Les esclaves ci-dessus sont tous acclimatés [illegible]

Conditions—[illegible] 7 juil

PAR H. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins no. 6, il sera vendu, Marchandises sèches, chapeaux, bottes et brodequins. Aussi une facture de quincaillerie de table. A midi—20 barils porc mess; 40 de prime; 30 barils whiskey. Aussi—30 caisses tabac supérieur de la Virginie, pour des billets des Banques Consolidée, Citoyens et autres. 7 juillet

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu jeudi, 7 du courant, à 10 heures du matin, le fond du magasin de grocerie situé rue Condé, no. 26, entre Dumaine et Ste. Anne, consistant en vins, liqueurs, comestibles, provisions de campagne, ustensiles de magasin, et en général tout ce qui concerne ce genre d'affaires. Conditions, comptant. Les billets des 1ère. et 2me. Municipalités ainsi que ceux des Banques non en liquidation seront reçus en paiement. 7 juil—1

Vente positive de vins fins lesquels sont exceptées.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu aujourd'hui, le 9 du courant, édifié réserve, pour clôture des consignations, au magasin rue Royale No. —, entre Toulouse et St. Pierre, à onze heures, 60 1/2s vins vieux de Madère, importation de 1804. 100 caisses vin de Muscat de Frontignan. 20 demi-jeannes vin vieux de vie de cognac. 30 barriques vin rouge (Médoc). 20 1/2s do vin blanc. 100 do, [illegible] de Boulogne. 10 caisses [illegible]. Conditions comptant, payable en billets des banques de l'Etat et de Cité ou les 1re et 2le municipalités. 7 juil

PAR H. B. SYKES.

IL sera vendu samedi 9 juillet, à cinq heures P. M., à l'encoignure des rues Lafayette et Magasins, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, 50 sacs café de Rio, importé avarié à bord de la barque New England dans son voyage de Rio Janeiro à la Nouvelle Orléans. Conditions: comptant. 7 juil—9

PAR VINCENT & DE PREIST.

IL sera vendu mardi 12 du courant, à midi, à la Bourse de St. [illegible], rue St. Louis, pour le compte et aux risques de M. Bernarde Dupaire, qui n'a pas rempli les conditions de vente publique qui ont été précédemment faite, des propriétés appartenant à la succession de James Chesnut: Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny de cette ville, rue de la Levée, entre les rues Marigny et Champs Elysées, désigné par le No. 16, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 31 mars 1821 et déposé en l'étude de F. de Armas, décédé, notaire en cette ville, ledit lot mesurant 60 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée sur 100 pieds 3 pouces 1/2 de profondeur; ensemble une bâtisse en briques et toutes autres constructions et améliorations qui se trouvent sur le dit lot. Conditions de la vente, comptant. 7 juil—3f en 10j

PAR J. B. BLACHE.

ARMES A FEU.

Sans réserve.

IL sera vendu mercredi, 3 du mois d'août prochain, à midi, à son magasin d'encan, no. 29, rue Conti, Une quantité d'armes à feu et d'équipements militaires, consistant en 1000 mousquets (désignés sur ordre); [illegible] 70 poires à poudre; 20 sabres et épées; 100 lances. Conditions, comptant. 7 juil—3pe

Vente renvoyée.

PAR S. GUINAULT.

JEUDI prochain, 7 juillet courant et jours suivans, à 4 heures P. M. il sera vendu au jardin de Mme Vincent, rue Laharpe, à deux îlets du chemin du Bayou, un assortiment de PLANTES et ARBUSTES de plus de 2000 variétés. Cette vente sera sans réserve et la dernière à l'encan. Les amateurs sont priés de se procurer des catalogues [illegible]. 5 juillet—3

PAR A. FERNANDEZ.

SAMEDI 16 du courant, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, il sera vendu par ordre de Mr. R. A. Lobdell, syndic des créanciers de J. Chalaron, pour le compte et aux risques de Mr. Gaspard Moyer qui n'a pas rempli les conditions de la vente à lui faite le 3 février 1842: 3 certains lots de terre, dans l'Ilet 1, dans la ville de Carrollton, Nos. 16 et 17—Le No 16 mesurant 60 pieds 3 pouces et 1/4 de face à l'ancien chemin public, pour 116 pieds de profondeur—Le lot No. 17 est de même [illegible] de face sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Levée, le tout d'après un plan qui sera exhibé au moment de la vente. Conditions—Un dixième au comptant et le restant en billets faits et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 juil

PAR E. TRICOU.

LES propriétés suivantes seront offertes en vente à l'encan samedi 16 juillet prochain, à midi, à la Bourse St. Louis: *Premièrement*—Le bloc de bâtisses à l'encoignure des rues Vieille Levée et Esplanade, divisé en quatre différens lots comme suit, savoir: Le lot à l'encoignure des rues Vieille Levée et Esplanade, mesurant 30 pieds 2 pouces à la Levée, sur 70 pieds 8 pouces à l'Esplanade, avec une maison en briques à trois étages, et une cuisine, louées à $1,600 par an. Le lot attenant au précédent mesurant 26 pieds 3 pouces sur la rue de la Levée, sur 70 pieds de profondeur, avec une maison en briques à trois étages et cuisine, louée $1,100 par an. Le lot attenant au précédent, mesurant 26 pieds 7 pouces à la rue de la Levée, sur 70 pieds de profondeur à la ligne du lot, avec une maison en briques à trois étages et cuisine. Le lot en arrière des trois précédens mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 81 pieds de profondeur avec une maison en briques à trois étages et cuisine. *Deuxièmement*—Deux lots de terre situés dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Hunter et Benjamin, mesurant 45 pieds 6 pouces de face sur 120 pieds de profondeur. *Troisièmement*—Cinq lots de terre à l'encoignure des rues Commune et Philippa, désignés par les Nos. 4, 5, 6, 7 et 8 sur un plan dressé par [illegible]. Le lot No. 4 mesure 27 pieds 7 pouces à la rue de la Commune, 22 pieds 4 pouces [illegible]. Le lot No. 5 mesure 27 pieds [illegible]. Le lot No. 6 mesure 27 pieds 7 pouces à la rue de la Commune, 27 pieds 9 pouces à la ligne séparative du No. 5, 121 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne séparative du No. 7. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Commune et Philippa, mesurant 27 pieds 6 pouces sur la rue de la Commune, 128 pieds 2 sur la ligne qui le sépare de [illegible] 7 pouces sur la rue Philippa. Le lot No. 8 mesure 20 pieds sur la rue Philippa, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur. *Quatrièmement*—Deux lots de terre à l'encoignure des rues Moreau et Montégut, savoir: Un lot mesurant 30 pieds 6 pouces à la rue Montégut, sur 68 pieds 1 pouce de profondeur et de face à la rue Moreau, avec une maison en briques à un étage, et une cuisine en briques à deux étages dernièrement achetée et une cuisine en briques à deux étages. *Cinquièmement*—Un lot de terre mesurant 44 pieds 10 pouces de face à la rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur avec une maison briquetée entre poteaux, et une cuisine en briques à deux étages. *Sixièmement*—Un lot attenant au précédent sur la ligne du fond, mesurant 25 pieds 4 pouces sur la rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, sur 60 pieds 2 pouces de profondeur. *Septièmement*—Un lot de terre à l'encoignure des rues Julia et Magazine, mesurant 41 pieds 6 pouces à la rue Julia, sur 65 pieds sur la rue des Magasins, loués 700 par an. *Huitièmement*—Un lot de terre [illegible] à la rue St Charles, entre les rues Julia et St. Joseph, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur. Conditions—1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois payable en billets de la Banque des Citoyens. Les acquéreurs ayant le droit d'anticiper leurs paiemens à un escompte de 8 pour cent par an. 4 juil—T

PAR JOS. A. BEARD & Co.

Vente de chevaux, voitures, harnais, etc. [illegible] le [illegible] de la vente au [illegible] Bourse d'encan, rue du Camp.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

Dans la Cour de District des E. Unis, district Oriental de la Louisiane, No 135—T. Barbancey chargé de la vente des biens de L. G. Bondi [illegible] en faillite.

EN vertu d'un ordre de cour émané de la Cour de District des E. U. pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le vendredi 8 de juillet 1842, à 10 heures A. M. au magasin occupé par L. G. Bondi, rue de Chartres entre les rues Conti et St. Louis, Une quantité de vins de Cognac, Malaga et autres, en barriques et en caisses, eau de vie de Cognac, liqueur, [illegible], un lot de meubles, [illegible]. Conditions de la vente—Pour le tout de comptant, un tiers comptant, la balance à 3 et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. Pour les marchandises [illegible] [illegible] ROBERTSON, Marshal des E. U. 30 juin—3f&8

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

CONFORMEMENT [illegible] cette institution [illegible] 1er juillet 1842 [illegible]. Par ordre du bureau de direction. 4 juil J. B. PERRAULT, caissier.

FARINE—[illegible] en débarquement du steamboat New-Orleans, à vendre par MERLE, SEVILLE & Co. 4 juillet 45, Vieille Levée

TOILE et cordes d'emballage—[illegible] à vendre par MERLE, SEVILLE & Co. 4 juillet 45, Vieille Levée

B[illegible] à vendre par MERLE, SEVILLE & Co. 45, Vieille Levée

C[illegible] balles 7/8 et 4/4, cotonnade et [illegible] 8 balles ayant droit au [illegible] HARROD & DARLING. 40, Commune

[illegible] de Steel Valley, à vendre par STETSON & AVERY.

C[illegible] en débarquement J. & S. TOBY & BOGERT. 35 Camp.

LA SOUSSIGNE informe le public qu'il vient de [illegible] par le navire Roger Sherman du Havre, un superbe assortiment de marchandises [illegible] et par le navire Alabama de New-York, lunettes en or pour homme et dames [illegible] au No. 31 rue de Chartres. [illegible] 30 juin—[illegible]

CAFE, [illegible] de la Havane, [illegible] de Cuba, [illegible] CUCULLU, LAFITTE & Co, 45, Vieille Levée, [illegible] 30 juin.

INSTRUCTION.

UN professeur, bachelier-ès-lettres, offre ses services sur une habitation, pour l'instruction d'une ou de plusieurs familles. On fournira les meilleures références. S'adresser à 26, G. hotel Conti. 30 juin—6

POUR MOBILE.

MALLE DES ETATS-UNIS

Le steamer CAROLINE, capitaine Bat[illegible], partira du bout du chemin à coulisses de la Pontchartrain, pour la Baie St Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, et Mobile, Jeudi, 7 courant, après l'arrivée de [illegible] heures. Pour fret ou passage, s'adresser à A. S. BLOO, Bureau de la Malle des Etats Unis rue du Camp No. 23.

POUR NEW-YORK PAR KEY WEST.

Le steamship NEW YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement samedi 16 du courant à 4 heures P. M. Prix du passage:—Chambre particulière $60, à la Chambre $50, entrepont $25, à l'arrière $ 5. Le prix du passage payé en s'inscrivant sur le registre. Pour passage seulement s'adresser à HAWTHORN & WOODS, 68, Gravier. 1 juillet

POUR ST. LOUIS—Le steamer JOHN PERRY, capitaine Isom Van Houten, partira mercredi 13 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à JOHN H. SHAW & Co agents, 2 juil 24, rue Poydras.

PAQUEBOT hebdomadaire. Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula. Le steamer à basse pression MONMOUTH, capitaine Griffin, partira du rail road Pontchartrain tous les samedis soir, et sera de retour tous les lundis soir. Pour passage, s'adresser à bord ou à A. S. BLOO, Bureau de la ligne de la malle des E. U., 24 rue du Camp. 1 juil

POUR ST. LOUIS—Le steamer ALEXANDER SCOTT, capitaine J.C. Swan, partira jeudi 14 de juillet, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN H. SHAW & Co., agents, 1 juillet 24, Poydras

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et Portsmouth—Le steamer GNL. MORGAN, capt. Resin Jones, tirant seulement 18 pouces d'eau, partira sous peu. S'adresser à 27 juin FERGUSON & REID, 30, Poydras

PAQUEBOT ENTRE LA NLLE.-ORLEANS, PORT HUDSON, ET POINTE-COUPEE.

Le capitaine Hart a le plaisir d'informer ses amis que le nouveau steamer à double machine BRILLIANT, est arrivé et remplacera le Persian, et partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à STETSON & AVERY, ou HAWTHORN & WOODS, rue Gravier, Nouvelle Orléans.

Ce bateau mérite l'attention du public: il est entièrement neuf, ses bouilloires sont patentées de Evans et ne peuvent faire explosion. Il y a à bord une pompe à incendie et un bateau de sauvetage pouvant contenir de 20 à 30 personnes. 31 mai—1an

Pour les Etats du Nord.

POUR NEW YORK—Le navire OCMULGEE, capitaine H. Veit, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et allant à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à 7 juil MULLIN & WOODRUFF, 73 Camp.

POUR NEW YORK—Samedi 9 du courant.—Le navire LIVERPOOL, capt Geo Agry, partira comme il est dit ci-dessus; pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à 7 juil FOSDICK & BROTH, 66, Camp

POUR NEW-YORK—Le navire BRUNSWICK, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J & S P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR NEW YORK—Le navire AUBURN, capitaine N. P. Durfey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à J W STANTON & co, 5 juil Enc. Lafayette et Magasin

POUR NEW-YORK—La barque REFORM, Cap. V. Tilyou, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord entre les deux marchés ou à FOSDICK & BROTH. 27 juin 66, Camp

POUR NEW YORK—Le navire VIRGINIA, capitaine J. Eaton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 30 juin S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW YORK—Le navire VERMONT, capitaine Mayhew, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à GEO. GREEN & BROTH 6 juin 86, Gravier

POUR NEW YORK—Le navire OSWEGO, capitaine D. J. Wood, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la potence No. 2, 2me. municipalité ou à S & J P WHITNEY, 30 juin 73, Camp

POUR BOSTON—Le navire du voilier A. 1 NORTH BEND, capitaine F. A. Crocker, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de très bons aménagements, s'adresser au capitaine Crocker, à bord, vis à vis la potence No. 2, 2me municipalité ou à LEVI H GALE, 7 juil 32 Commune

POUR BOSTON—Samedi 9 du courant—Le navire TYRIAN, capitaine Jackson, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. & S. TOBY & BOGERT, 35 Camp 4 juil

POUR BOSTON—Le navire TENNESSEE, capitaine Geo D. Wise, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARLING, 4 juillet 40, Commune

POUR BOSTON—La barque WILLIAM LADD, capitaine Wyman, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché de Lafayette ou à LEVI H GALE, 30 juin 32 Commune

POUR BOSTON—Le navire paquebot, de première classe, NORFOLK, capt. Bailey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la presse d'Orléans, ou à JOHN A. MERRITT, 37, Camp. 30 juin

POUR BOSTON—Le navire AMAZONE, capitaine Hutchinson, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la presse d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY, 15 juin 73, Camp.

POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, capitaine Albert Gray, succèdera à la Mary et partira sous peu. Du fret avec prix de la côte en supprimant ou à GEORGE BEDFORD, 30 juin 47, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Lundi—La barque MARY capitaine Crosby, prendra 300 barils et quelques passagers, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 30 juin 47, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—La barque SARAH HAND, capitaine Bearick, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la presse de la monnaie ou à JAMES D. DENEGRE, 27 juin

POUR PHILADELPHIE—Le navire STEPHEN BALDWIN, capitaine Proctor, a besoin de 300 bales. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à S & J P WHITNEY, 15 juin 73, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire OHIO, capitaine W. Hatch, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à S & J P WHITNEY, 14 juin 73, Camp.

POUR CHARLESTON S. C.—La barque MALLORY, capitaine Brown, partira cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à J & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR CHARLESTON & SAVANNAH—Le navire OCEAN, capt. Willard, peut prendre du fret et quelques passagers, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à S & J P WHITNEY, 30 juin 73, Camp

POUR FRET OU CHARTRES—Le brick APALACHICOLA, capt L. Cormier, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 27 juin 46, Vieille Levée

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR VERA-CRUZ—Vendredi 8 du courant—La goelette WATER WITCH, capt. Arnaux, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement s'adresser à A CAPDEVIELLE & CUCULLU, 7 juillet 46, Vieille Levée

POUR LES CAYES, St. Domingue.—La goelette LELIA, capitaine Sheffield, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou au magasin de ARTHUR McARTHUR, 5 juil Vieille Levée, encoignure Jefferson

POUR MATAMOROS (par la rivière)—La goelette RINGGOLD, capitaine F. P. Marsteller, ayant les trois quarts de sa cargaison engagés, est prête à partir immédiatement. Pour fret de 100 barils, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la cathédrale, ou à B. D. BLOSSMAN, 30 juin 30, rue Bienville

POUR MATAMOROS, par le fleuve—La goelette bien connue WATCHMAN, capitaine J. Murray, ayant une partie de sa cargaison arrêtée est maintenant prête à charger. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à W F VIGERS, 17 juin Auction Mart, rue du Camp.

Pour l'Europe.

POUR COWES (angleterre)—La barque DAMARISCOTTA, capitaine Rhodes, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR GENES—La barque MANDARIN, capitaine Colley, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire ALABAMA, capitaine R. Wood, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire ROGER SHERMAN, capitaine Nichols, est actuellement en chargement. Pour fret de 100 boucauts ou 300 balles, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR LONDRES—Le navire SUFFOLK, capitaine Freeman Gooday, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts de tabac ou passage s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à JOHN A MERRITT, 37 Camp 4 juil

POUR BARCELONE—Le navire ELIZABETH, capitaine Pearce, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE, 32 Commune 28 juin

POUR MARSEILLE—Le navire SHAW, capitaine Lovett, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 32, Commune, ou à JOHN A. MERRITT, 37, Camp 30 juin

POUR LE HAVRE—Le navire HUDSON, capitaine Page, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 30 juin 73, Camp

POUR TRIESTE—La barque MONTPELLIER capitaine [illegible], partant demain, peut prendre quelques passagers, s'adresser à bord vis à vis les batteaux à vapeur ou à S & J P WHITNEY, 30 juin 73, Camp

POUR LONDRES—Le navire TROY, capitaine Hills, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 30 juin 73, Camp

POUR BORDEAUX—Le navire [illegible] TAN, [illegible] 27 juin [illegible], rue Conti

PASSAGE POUR [illegible] [illegible] L H GALE, 32 Commune

[illegible] CANTON, [illegible] FOXCROFT, 29 Canal

[illegible] rue de Chartres.